



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Bid Fax: (403) 292-5786

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.

Calgary

Alberta

T2P 3M3

Title - Sujet Location de véhicules légers	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0142-18X006/A	Date 2017-09-26
Client Reference No. - N° de référence du client W0142-18X006	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-137-6641
File No. - N° de dossier CAL-7-40021 (137)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-07	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Loi, Ngan	Buyer Id - Id de l'acheteur cal137
Telephone No. - N° de téléphone (403)973-2796 ()	FAX No. - N° de FAX (403)292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: BASE COMMANDER CANADIAN FORCES BASE SUFFIELD ATTENTION CMTT, BLDG 322 RALSTON, AB T0J 2N0	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.4 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	9
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
7.1 OFFRE.....	10
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
7.5 RESPONSABLES.....	12
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
7.7 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	13
7.8 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
7.9 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	13
7.10 LIMITATION FINANCIÈRE – TOTALE	14
7.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
7.12 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14
7.13 LOIS APPLICABLES.....	14
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.1	BESOIN.....	15
7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	15
7.3	DURÉE DU CONTRAT.....	15
7.4	PAIEMENT.....	15
7.5	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
7.6	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	16
7.7	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	16
7.8	LOCATION A COURT TERME.....	16
ANNEXE « A »	17
	BESOIN.....	17
ANNEXE « B »	22
	BASE DE PAIEMENT.....	22
ANNEXE « C »	32
	LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	32
ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	33
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	33
ANNEXE « E »	34
	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE.....	34
ANNEXE « F »	36
	RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES.....	36

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, liste de vérification des exigences relatives à la sécurité, exigences en matière d'assurances, et rapport d'utilisation de l'offre à commandes.

1.2 Sommaire

1.2.1 Fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, du transport, des matériaux, des outils, de l'équipement et de la supervision nécessaires à la location, à la livraison et à la cueillette de véhicules légers à passagers au ministère de la Défense nationale (MDN), y compris l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS) à la Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield de Ralston, en Alberta, sur une base ponctuelle selon les besoins, pendant la période visée par l'offre à commandes.

La période de l'offre à commandes est de la date d'attribution au 28 février 2019, avec deux (2) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le client pourrait demander à ce que les véhicules soient livrés ou ramassés à n'importe lequel des endroits suivants :

- BFC Suffield de Ralston, en Alberta;
- Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta;
- Unité de soutien du secteur (ou 41^e bataillon des services) de Calgary, en Alberta;
- Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta.

1.2.2 «Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins non concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la DOC et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 180 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B4024T (2017-07-01), Aucun produit de remplacement
M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes
M1004T (2016-01-28), Condition du matériel – offre

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe A, «Besoin»

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Le prix évalué sera établi au moyen du calcul suivant :

Pour chaque année, le prix unitaire indiqué pour chaque article sera multiplié par les utilisations annuelles prévues pour obtenir le prix calculé par article;

Les prix calculés pour chaque article seront additionnés pour obtenir le prix total pour chaque année (A, B et C);

Les prix totaux pour chaque année seront additionnés (A+B+C).

Clause du Guide des CUA [M0222T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

4.2.2 Il est l'intention du Canada d'émettre jusqu'à trois offres à commandes.

Si trois (3) offres à commandes sont attribuées, l'offrant conforme le plus bas recevra 50% des travaux; l'offrant conforme le deuxième plus bas recevra 30% des travaux; et l'offrant conforme le troisième plus bas recevra 20% des travaux.

Si deux (2) offres à commandes sont attribuées, l'offrant conforme le plus bas recevra 60% des travaux; l'offrant conforme le deuxième plus bas recevra 40% des travaux.

Si une (1) offre à commandes est attribuée, l'offrant recevra 100% des travaux.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe E si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de Vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une Cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et Directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
 - b. du Manuel de la sécurité industrielle (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « F ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes.

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du commandes est de la date d'attribution au 28 février 2019.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire deux (2) périodes de renouvellement facultatives d'un an, à partir du 1er mars 2019 jusqu'au 28 février 2020 et 1er mars 2020 jusqu'au 28 février 2021, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Ngan Loi
Agente d'Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région Ouest
635, 8e Avenue SO, pièce 1650
Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403-973-2796
Télécopieur : 403-292-5786
Courriel : ngan.loi@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **À être déterminer.**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

(doit être rempli par l'initiateur)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur: ____ - ____ - _____
Courriel: _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Le Ministère de la Défense nationale.

7.7 Procédures pour les commandes

Les procédures pour les commandes subséquentes obligent à passer les commandes subséquentes proportionnellement, de sorte que l'offrant qui est classé au premier rang reçoive le plus important volume des travaux préétabli ; que l'offrant qui est classé au deuxième rang reçoive le deuxième plus important volume des travaux préétabli, etc. (par exemple, 50 p.100 du volume des travaux attribué à l'offre à commande classée au premier rang, 30 p.100 à l'offre classée au deuxième rang et 20 p.100 à l'offre classée au troisième rang). On suivra cette procédure pour les offres à commandes, à moins qu'un offrant n'ait pas fourni un rendement satisfaisant lors de commandes subséquentes précédentes et que la décision ait été prise de ne pas faire de nouveau appel à ses services, ou s'il n'est pas en mesure de répondre aux besoins dans les délais précisés ou de fournir le service exigé; on pourra alors communiquer avec un autre offrant pour exécuter le travail.

7.8 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquentes à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquentes à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquentes à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquentes qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquentes;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.9 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

7.10 Limitation financière – totale

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de **À être déterminer \$**, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe « E », Exigences en matière d'assurance;
- i) l'offre de l'offrant en date du _____.

7.12 Attestations et renseignements supplémentaires

7.12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.13 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé **un prix ferme** dans l'annexe B, pour la valeur comme par appel-up. Les droits de douane doivent être **déterminés** et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Limite de prix

C6000C (2017-08-17), Limite de prix

7.4.3 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.4.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :
À être déterminer.

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.6 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe E. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.7 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires
G6001C (2008-05-12), Véhicules - location à long terme

7.8 Location à court terme

Dans le cas des véhicules loués par des employés de la fonction publique fédérale qui voyagent pour le gouvernement pour une période inférieure à 31 jours, l'entrepreneur doit inscrire comme locataire comme suit : Le Canada, représenté par Le Ministère de la Défense nationale.

ANNEXE « A »

BESOIN

Fournir l'ensemble de la main-d'œuvre, du transport, des matériaux, des outils, de l'équipement et de la supervision nécessaires à la location, à la livraison et à la cueillette de véhicules légers à passagers au ministère de la Défense nationale (MDN), y compris l'Unité d'entraînement de l'Armée britannique Suffield (BATUS) à la Base des Forces canadiennes (BFC) Suffield de Ralston, en Alberta, sur une base ponctuelle selon les besoins, pendant la période visée par l'offre à commandes.

La période de l'offre à commandes est de la date d'attribution au 28 février 2019, avec deux (2) périodes d'option supplémentaires d'un (1) an.

Le client pourrait demander à ce que les véhicules soient livrés ou ramassés à n'importe lequel des endroits suivants :

- BFC Suffield de Ralston, en Alberta;
- Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta;
- Unité de soutien du secteur (ou 41^e bataillon des services) de Calgary, en Alberta;
- Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta.

Tout véhicule à quatre roues motrices (4x4) ou véhicule de transport loué pourrait être utilisé sur des routes de gravier et en terrains accidentés, de même qu'à des fins de remorquage.

Les véhicules seront exploités en Alberta et possiblement dans tout l'Ouest canadien.

Équipement de base

Les véhicules de location doivent être dotés de l'équipement de base indiqué ci-dessous :

(X = requis)	Berlines et mini-fourgonnettes	Véhicules utilitaires sport (VUS) de tous genres	Camionnettes de tous genres	Fourgonnettes de tourisme de tous genres	Camions-fourgons de ½ à 1 t.
1. Transmission automatique	X	X	X	X	X
2. Servodirection	X	X	X	X	X
3. Régulateur de vitesse	X	X	X	X	X
4. Système de climatisation	X	X	X	X	X
5. Poste autoradio AM/FM avec lecteur de cassettes ou de disques compacts	X	X	X	X	X
6. Ensemble de remorquage		X	X	X	
7. Une porte de chargement latérale et une porte de chargement arrière					X

Équipement supplémentaire

De temps à autre, l'utilisateur désigné pourrait avoir besoin de pneus à neige, de camionnettes dotées d'un capot de caisse amovible verrouillable ou de tracter une remorque. Lorsque requises, ces exigences seront incluses dans les commandes subséquentes et devront être facturées séparément.

Produits livrables

Les produits livrables inclus dans les services demandés doivent comprendre la livraison dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la réception d'une commande subséquente ou comme spécifié dans la commande subséquente.

Conditions spéciales

1. Les tarifs proposés doivent inclure le kilométrage illimité.
2. Le MDN se réserve le droit de modifier, sur préavis écrit de quarante-huit (48) heures, la période de location demandée sur la commande subséquente à l'offre à commandes, et ce, en tout temps pendant la période de location demandée. Les deux parties conviennent que cela ne donne cependant droit à aucune indemnisation, et ni l'une ni l'autre des parties n'est autorisée à déposer de réclamation par suite de ce changement. Le cas échéant, tous les véhicules de location acceptés, livrés, mais non encore payés comme suite à l'avis de changement doivent être payés, conformément à la base de prix établie dans l'offre à commandes, de la manière suivante :

Si l'équipement loué est rendu à l'offrant avant la date prévue, les frais exigés sont déterminés au moyen du barème de paiement combiné (à la journée, à la semaine ou au mois) pour le délai révisé.

Les taux de location les plus économiques seront appliqués à chaque période de location, et ce, en tenant compte du taux au kilomètre, le cas échéant. Par exemple, si, pour une location de cinq jours, le taux de location hebdomadaire est plus économique que le taux quotidien multiplié par cinq, c'est le taux hebdomadaire qui sera appliqué.
3. Pour les locations de plus d'un (1) mois, les taux de location seront calculés au prorata d'après le taux mensuel. Par exemple, pour une location de quarante-cinq (45) jours, le taux correspondra au taux mensuel, divisé par trente (30) jours (nombre de jours établi pour un mois), puis multiplié par quarante-cinq (45) jours (période de location).
4. Le terme « semaine », utilisé dans le calcul des taux de location, correspond à sept (7) jours civils.
5. Le terme « mois », utilisé dans le calcul des taux de location, correspond à trente (30) jours civils, sauf pour le mois de février, où il correspond à vingt-huit (28) jours civils.
6. Les conducteurs des véhicules de location doivent avoir au moins dix-huit (18) ans. Puisque la BFC Suffield accueille du personnel invité provenant de nombreux pays étrangers, il lui incombe de s'assurer que les conducteurs possèdent un permis de conduire délivré par leur pays d'origine et que celui-ci correspond à un permis de conduire de classe 5 de l'Alberta.
7. Il se peut que certains véhicules doivent être utilisés pour des déplacements de durée non précisée aux États-Unis. L'offrant doit accepter et permettre que ces véhicules traversent la frontière internationale. La BFC Suffield fera tout en son pouvoir pour aviser l'offrant, au cas par cas, lorsque des déplacements internationaux sont prévus.

8. Tous les véhicules fournis doivent être conformes aux Spécifications applicables aux véhicules automobiles du gouvernement (SAVAG) énoncées aux présentes. Ils ne doivent pas avoir plus de trois (3) ans ou ils doivent avoir moins de 60 000 km au compteur au moment de la livraison. Les véhicules dont il est question aux articles 1, 2 et 3 doivent de préférence être dotés de pneus tout-terrain (été comme hiver). Des pneus radiaux quatre saisons sont aussi acceptables.

9. L'offrant doit assumer le coût du carburant requis pour livrer les véhicules à la BFC Suffield ou à n'importe laquelle des autres destinations précisées au moment de la commande subséquente et pour les en ramener.

10. La période de facturation doit cesser à la date à laquelle le MDN avise l'offrant que le véhicule n'est plus requis et qu'il peut venir chercher ce dernier.

11. Les frais ou les réclamations attribuables à la négligence de l'opérateur (radars photographiques, stationnement illégal, etc.) seront présentés au responsable de la commande subséquente sur une facture distincte. Uniquement le coût de la contravention et les frais d'administration ou de traitement afférents pourront être présentés sur cette facture. Ladite facture doit être accompagnée de documents justificatifs, y compris une copie de la contravention (la date et l'heure de l'infraction doivent y figurer).

12. Assurances

12.1 Le gouvernement fédéral auto-assure les véhicules utilisés dans le cadre de ses opérations. L'offrant doit offrir l'option d'acheter sa police d'assurance complète en cas de dommages (c.-à-d. en cas d'incendie, de vol, de grêle, de désordres civils, etc.) pour la location à court terme lorsque des passagers qui ne sont pas des employés du gouvernement doivent voyager à bord des véhicules de location ou si le responsable de la commande subséquente le juge nécessaire.

12.2 Ministère de la Défense nationale

La gestion du risque pour le matériel mobile de soutien (MMS) loué par le MDN et utilisé par le personnel du MDN doit être régie selon le principe général que le gouvernement du Canada assume les risques auxquels il s'expose et sur lesquels il exerce généralement un contrôle. Par conséquent, l'approche privilégiée pour la location de MMS consiste pour le MDN à assumer l'entière responsabilité en cas de perte ou d'endommagement du matériel loué. Si le MDN ou son personnel est fautif ou négligent, il assumera l'entière responsabilité à l'égard des tiers (c.-à-d. des blessures corporelles ou des dommages matériels) et acquittera toutes les sommes que le Ministère ou son personnel pourraient être obligés de verser à titre de dédommagement.

12.3 MMS loué en vue d'une utilisation en régions éloignées

Une garantie collision sans franchise peut être requise, quelle que soit la période de location, si cela présente des avantages administratifs compensatoires comme la facilité de règlement des indemnités. De telles exceptions à la politique requièrent l'approbation préalable du MDN.

13. Instructions relatives à la livraison (le cas échéant)

13.1 L'offrant doit assurer la livraison du véhicule de location au MDN et prévoir sa récupération à l'expiration ou à l'annulation de la commande subséquente. L'offrant doit livrer le véhicule entièrement ravitaillé et son réservoir doit être plein d'essence. Les points de livraison sont indiqués ci-dessus et seront précisés au moment de la commande subséquente.

13.2 Le MDN se réserve le droit de retourner, dans les trois (3) jours suivant sa livraison, un véhicule fourni en vertu du présent contrat s'il estime que ledit véhicule n'est pas dans un état acceptable après en avoir effectué l'essai, et ce, sans aucuns frais pour la période couverte.

L'offrant doit alors fournir un véhicule de rechange ou corriger toute condition insatisfaisante du véhicule.

13.3 Les services seront fournis rendus au lieu de destination (RLD) à l'endroit indiqué sur la commande subséquente.

14. Entretien de l'équipement

14.1 L'offrant fournira un calendrier des travaux d'entretien à effectuer pendant la période de location. L'offrant sera responsable des travaux d'entretien couverts par la garantie, laquelle doit comprendre la fourniture des pièces normalement fournies dans le cadre de la garantie du fabricant et la main-d'œuvre nécessaire à l'installation de ces pièces. Les travaux d'entretien prévus par la garantie doivent pouvoir être effectués chez tous les concessionnaires canadiens autorisés à exécuter des travaux sur la marque de véhicule loué. L'offrant sera responsable de la cueillette du véhicule aux fins d'exécution des travaux d'entretien couverts par la garantie, ainsi que de son retour subséquent.

14.2 L'offrant sera responsable de l'entretien et de la réparation du véhicule, ainsi que du changement et de la réparation des pneus. L'entretien doit comprendre toute la main-d'œuvre, toutes les pièces de rechange et l'entretien de toutes les parties du véhicule, y compris la vidange de l'huile à moteur aux intervalles précisés dans le manuel du fabricant.

L'offrant remplacera les pneus crevés ou usés par suite d'une conduite normale ou d'une avarie routière. Il sera également responsable de la réparation des crevaisons attribuables à une usure normale.

Le MDN s'engage à ne pas faire ou faire faire de travaux d'entretien sans obtenir au préalable le consentement de l'offrant. Les dépenses engagées par le MDN pour remplacer des pièces ou pour effectuer des travaux d'entretien et de réparation seront créditées à son compte par l'offrant sur réception d'une facture payée couvrant les pièces remplacées ou les travaux effectués. Il incombera au MDN de retourner à l'offrant toutes les pièces remplacées, y compris les pneus endommagés ou usés.

15. L'offrant est responsable de l'usure normale, notamment des marques et des égratignures légères, des marques de cailloux et des écaillures de la peinture. Il est également responsable de l'usure des revêtements, des taches de sel sur les tapis et des fissures du pare-brise. Pour établir si le pare-brise doit être remplacé, le principe suivant doit être appliqué : le remplacement est obligatoire si l'état du pare-brise empêche le conducteur de bien voir la route

16. Lorsqu'un véhicule est retiré du service pour une période de plus de vingt-quatre (24) heures aux fins de réparation, l'offrant pourrait être appelé à fournir un autre véhicule immatriculé du même type et des mêmes dimensions. Le temps d'immobilisation doit être pris en compte dans le calcul des frais de location et devra être soustrait de la période de location, le cas échéant.

17. En cas de collision, le MDN doit obtenir une estimation écrite du coût des réparations et doit décider, conjointement avec l'offrant, de l'endroit où les réparations seront effectuées.

Si l'offrant décide de faire réparer les dommages dans un établissement de son choix et que le coût desdites réparations est supérieur à l'estimation obtenue, le MDN n'est tenu de payer que le montant le moins élevé.

Si l'offrant décide de faire réparer les dommages dans un établissement différent de celui qu'avait choisi le MDN, l'offrant sera responsable de tous les coûts de transport du véhicule (c.-à-d. frais de remorquage).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Si le véhicule ne fonctionne plus en raison de la collision, tous les frais de location cessent de courir sur ledit véhicule. L'offrant doit fournir un véhicule de rechange équivalent ou supérieur dans les vingt-quatre (24) heures suivant la collision. Les taux de livraison vers un des points de livraison indiqués (annexe A) seront respectés. À la livraison du véhicule de rechange, les frais de location reprendront aux taux indiqués pour le véhicule d'origine. Tous les frais de remorquage du véhicule accidenté seront à la charge de l'offrant.

18. Chaque véhicule fourni doit être conforme aux dispositions de la *Loi sur la sécurité automobile du Canada* et aux règlements afférents qui sont en vigueur le jour de sa fabrication.

19. Toutes les conditions normalement appliquées par l'offrant et détaillées dans son contrat de location ou son formulaire de consentement ne peuvent supplanter les conditions indiquées ci-dessus.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

La TPS n'est pas comprise dans les prix proposés aux présentes.
La TPS doit être facturée séparément.

Le prix doit notamment comprendre tous les frais, tous les droits, toutes les taxes et tous les coûts d'immatriculation.

Les utilisations prévues sont fournies à des fins d'évaluation seulement et ne feront pas partie d'aucune offre à commandes subséquente.

Nota : Les utilisations réelles peuvent varier en fonction de la saison et des besoins opérationnels.

L'offrant doit offrir tous les articles énumérés à l'annexe B – Base de paiement.

A. Période de l'offre à commandes est de la date d'attribution au 28 février 2019

Art.	Description du véhicule	Utilisations annuelles prévues	Prix unitaire	Prix calculé
1.	<p>Camionnette à cabine double</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4) et ensemble de remorquage</p> <p>Spécification applicable aux véhicules automobiles du gouvernement (SAVAG) Q81</p> <p><i>(p. ex. Chevrolet/GMC 2500, Ford F250/350 ou Dodge 3500)</i></p>	<p>55 véhicules au taux quotidien</p> <p>55 véhicules au taux hebdomadaire</p> <p>55 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour</p> <p>_____ \$/semaine</p> <p>_____ \$/mois</p>	<p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p>
2.	<p>Véhicule de transport de personnel</p> <p>Six (6) cylindres, quatre roues motrices (4x4), cinq (5) passagers et ensemble de remorquage</p> <p>SAVAG L01 ou L21</p> <p><i>(p. ex. Chevrolet/GMC Traverse, GMC Terrain ou Ford Explorer)</i></p>	<p>160 véhicules au taux quotidien</p> <p>90 véhicules au taux hebdomadaire</p> <p>40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour</p> <p>_____ \$/semaine</p> <p>_____ \$/mois</p>	<p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p>
3.	<p>Camion utilitaire</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4), transmission automatique, cinq (5) à sept (7) passagers</p> <p>SAVAG L71</p> <p><i>(p. ex. Chevrolet Tahoe, GMC Yukon, Dodge Durango ou Ford Expedition)</i></p>	<p>90 véhicules au taux quotidien</p> <p>30 véhicules au taux hebdomadaire</p> <p>40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour</p> <p>_____ \$/semaine</p> <p>_____ \$/mois</p>	<p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p>
4.	<p>Berline intermédiaire</p> <p><i>(p. ex. Impala, Grand Prix, Fusion, Allure ou Malibu)</i></p>	<p>10 véhicules au taux quotidien</p> <p>4 véhicules au taux hebdomadaire</p> <p>0 véhicule au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour</p> <p>_____ \$/semaine</p> <p>_____ \$/mois</p>	<p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p>
5.	<p>Mini-fourgonnette à passagers</p> <p>Sept (7) ou huit (8) passagers, transmission automatique</p> <p><i>(p. ex. Uplander, Montana ou Caravan)</i></p>	<p>18 véhicules au taux quotidien</p> <p>18 véhicules au taux hebdomadaire</p> <p>8 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour</p> <p>_____ \$/semaine</p> <p>_____ \$/mois</p>	<p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p> <p>_____ \$</p>

6.	Fourgonnette à huit (8) passagers Huit (8) cylindres, quatre (4) roues dont deux (2) roues motrices (4x2) et ensemble de remorquage <i>(p. ex. GMC Savana ou Chevrolet Express)</i>	12 véhicules au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		12 véhicules au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		9 véhicules au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
7.	Capot de caisse amovible (verrouillable) pour camionnette	20 articles au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		14 articles au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		18 articles au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
8.	Livraison en début de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
9.	Cueillette en fin de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

10.	Autres véhicules : La location de véhicules non énumérés aux présentes pendant la période de l'offre à commandes sera facturée conformément au tarif standard du fournisseur pour son parc de véhicules de location, moins le rabais applicable.	_____ % de rabais
TOTAL (A) Articles 1+2+3+4+5+6+7+8a)+ 8b)+ 8c)+ 8d)+ 9a)+ 9b)+ 9c)+ 9d)		_____ \$

B. Période d'option 1, du 1^{er} mars 2019 au 28 février 2020

Art.	Description du véhicule	Utilisations annuelles prévues	Prix unitaire	Prix calculé
1.	<p>Camionnette à cabine double</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4) et ensemble de remorquage Spécification applicable aux véhicules automobiles du gouvernement (SAVAG) Q81 <i>(p. ex. Chevrolet/GMC 2500, Ford F250/350 ou Dodge 3500)</i></p>	<p>55 véhicules au taux quotidien 55 véhicules au taux hebdomadaire 55 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
2.	<p>Véhicule de transport de personnel</p> <p>Six (6) cylindres, quatre roues motrices (4x4), cinq (5) passagers et ensemble de remorquage SAVAG L01 ou L21 <i>(p. ex. Chevrolet/GMC Traverse, GMC Terrain ou Ford Explorer)</i></p>	<p>160 véhicules au taux quotidien 90 véhicules au taux hebdomadaire 40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
3.	<p>Camion utilitaire</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4), transmission automatique, cinq (5) à sept (7) passagers SAVAG L71 <i>(p. ex. Chevrolet Tahoe, GMC Yukon, Dodge Durango ou Ford Expedition)</i></p>	<p>90 véhicules au taux quotidien 30 véhicules au taux hebdomadaire 40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
4.	<p>Berline intermédiaire</p> <p><i>(p. ex. Impala, Grand Prix, Fusion, Allure ou Malibu)</i></p>	<p>10 véhicules au taux quotidien 4 véhicules au taux hebdomadaire 0 véhicule au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
5.	<p>Mini-fourgonnette à passagers</p> <p>Sept (7) ou huit (8) passagers, transmission automatique <i>(p. ex. Uplander, Montana ou Caravan)</i></p>	<p>18 véhicules au taux quotidien 18 véhicules au taux hebdomadaire 8 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>

6.	Fourgonnette à huit (8) passagers Huit (8) cylindres, quatre (4) roues dont deux (2) roues motrices (4x2) et ensemble de remorquage <i>(p. ex. GMC Savana ou Chevrolet Express)</i>	12 véhicules au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		12 véhicules au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		9 véhicules au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
7.	Capot de caisse amovible (verrouillable) pour camionnette	20 articles au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		14 articles au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		18 articles au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
8.	Livraison en début de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
9.	Cueillette en fin de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

10.	Autres véhicules : La location de véhicules non énumérés aux présentes pendant la période de l'offre à commandes sera facturée conformément au tarif standard du fournisseur pour son parc de véhicules de location, moins le rabais applicable.	_____ % de rabais
TOTAL (B) Articles 1+2+3+4+5+6+7+8a)+ 8b)+ 8c)+ 8d)+ 9a)+ 9b)+ 9c)+ 9d)		_____ \$

C. Période d'option 2, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021

Art.	Description du véhicule	Utilisations annuelles prévues	Prix unitaire	Prix calculé
1.	<p>Camionnette à cabine double</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4) et ensemble de remorquage Spécification applicable aux véhicules automobiles du gouvernement (SAVAG) Q81 <i>(p. ex. Chevrolet/GMC 2500, Ford F250/350 ou Dodge 3500)</i></p>	<p>55 véhicules au taux quotidien 55 véhicules au taux hebdomadaire 55 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
2.	<p>Véhicule de transport de personnel</p> <p>Six (6) cylindres, quatre roues motrices (4x4), cinq (5) passagers et ensemble de remorquage SAVAG L01 ou L21 <i>(p. ex. Chevrolet/GMC Traverse, GMC Terrain ou Ford Explorer)</i></p>	<p>160 véhicules au taux quotidien 90 véhicules au taux hebdomadaire 40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
3.	<p>Camion utilitaire</p> <p>Huit (8) cylindres, quatre roues motrices (4x4), transmission automatique, cinq (5) à sept (7) passagers SAVAG L71 <i>(p. ex. Chevrolet Tahoe, GMC Yukon, Dodge Durango ou Ford Expedition)</i></p>	<p>90 véhicules au taux quotidien 30 véhicules au taux hebdomadaire 40 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
4.	<p>Berline intermédiaire</p> <p><i>(p. ex. Impala, Grand Prix, Fusion, Allure ou Malibu)</i></p>	<p>10 véhicules au taux quotidien 4 véhicules au taux hebdomadaire 0 véhicule au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>
5.	<p>Mini-fourgonnette à passagers</p> <p>Sept (7) ou huit (8) passagers, transmission automatique <i>(p. ex. Uplander, Montana ou Caravan)</i></p>	<p>18 véhicules au taux quotidien 18 véhicules au taux hebdomadaire 8 véhicules au taux mensuel</p>	<p>_____ \$/jour _____ \$/semaine _____ \$/mois</p>	<p>_____ \$ _____ \$ _____ \$</p>

6.	Fourgonnette à huit (8) passagers Huit (8) cylindres, quatre (4) roues dont deux (2) roues motrices (4x2) et ensemble de remorquage <i>(p. ex. GMC Savana ou Chevrolet Express)</i>	12 véhicules au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		12 véhicules au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		9 véhicules au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
7.	Capot de caisse amovible (verrouillable) pour camionnette	20 articles au taux quotidien	_____ \$/jour	_____ \$
		14 articles au taux hebdomadaire	_____ \$/semaine	_____ \$
		18 articles au taux mensuel	_____ \$/mois	_____ \$
8.	Livraison en début de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 livraisons	_____ \$/livraison	_____ \$
9.	Cueillette en fin de location, sur demande du responsable du site, à l'endroit suivant : (prix pour un aller simple)			
a)	BFC Suffield de Ralston, en Alberta	175 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
b)	Camp Trail's End de Cochrane, en Alberta (situé à environ 30 minutes à l'ouest de Cochrane, en Alberta)	10 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
c)	Unité de soutien du secteur (ou 41 ^e Bataillon des services) de Calgary, en Alberta	20 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$
d)	Manège militaire Patterson de Medicine Hat, en Alberta	4 cueillettes	_____ \$/cueillette	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

10.	Autres véhicules : La location de véhicules non énumérés aux présentes pendant la période de l'offre à commandes sera facturée conformément au tarif standard du fournisseur pour son parc de véhicules de location, moins le rabais applicable.	_____ % de rabais
TOTAL (C) Articles 1+2+3+4+5+6+7+8a)+ 8b)+ 8c)+ 8d)+ 9a)+ 9b)+ 9c)+ 9d)		_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ
(Veuillez trouver ci-joint)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0142-18X006/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0142-18X006

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-7-40021

Id de l'acheteur - Buyer ID
Cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « E »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

1. Assurance de responsabilité civile commerciale

- 1.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.
- 1.2 La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

- n. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

2. Assurance responsabilité civile automobile

- 2.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.
- 2.2 La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
- a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'assureur s'efforcera de donner à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours en cas d'annulation de la police.



Government of Canada

Gouvernement du Canada

Rec'd
MAY 09 2017
CISO

Contract Number / Numéro du contrat
W0142-18X006
Security Classification / Classification de sécurité
Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL)
LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction
DND, CFB SUFFIELD		G4 Transport
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Light passenger vehicles are required to supplement the operational fleet on an as and when required basis. The rentals are intended to increase the fleet size at times of increased staffing and operational requirements. The successful contractor will be required to deliver and pick up vehicles at various locations to be determined at the time of rental. This SRCL is being submitted as the contractor may require unescorted access to a controlled Access Zone/Area.		
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		
		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		
		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		
		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		
		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		
		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>	Restricted to: / Limité à: Specify country(ies): / Préciser le(s) pays: <input type="checkbox"/>
7. c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>



Contract Number / Numéro du contrat W0142-18x006
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

If Yes, indicate the level of sensitivity:
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :

9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? No / Non Yes / Oui

Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel :

Document Number / Numéro du document :

PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

- | | | | |
|---|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS
COTE DE FIABILITÉ | <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL
CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> SECRET
SECRET | <input type="checkbox"/> TOP SECRET
TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT
TRÈS SECRET - SIGINT | <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL
NATO CONFIDENTIEL | <input type="checkbox"/> NATO SECRET
NATO SECRET | <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET
COSMIC TRÈS SECRET |
| <input type="checkbox"/> SITE ACCESS
ACCÈS AUX EMPLACEMENTS | | | |

Special comments:

Commentaires spéciaux: This SRCL is being submitted as the contractor requires unescorted access to a Controlled Access Zone/Area

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.

REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? No / Non Yes / Oui

If Yes, will unscraened personnel be escorted?
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No / Non Yes / Oui

PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No / Non Yes / Oui

PRODUCTION

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No / Non Yes / Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF A LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No / Non Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No / Non Yes / Oui



PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET	NATO RESTRICTED	NATO CONFIDENTIAL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET
				CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET	NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIEL			A	B	C	CONFIDENTIEL		TRÈS SECRET
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Media / Support TI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						
IT Link / Lien électronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).